

Réunion d'acteur du 09 décembre 2012 avec les comités des pêches Synthèse des débats

Personnes présentes :

Commission particulière du débat public :

- Claude BERNET, président
- Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT, membre
- Sylvie CLARIMONT, membre
- Jean CRESPON, membre
- Claire de LOYNES, membre
- Christophe VOINEAU, secrétaire général

Comités des pêches maritimes et des élevages marins :

- Francis FAVROUL, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine
- Serge LARZABAL, président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Bayonne
- Magali CAVE, chargée de mission au comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine
- Patrick LAFARGUE, président des marins-pêcheurs de Capbreton
- Nicolas SUSPERREGUI, chargé de mission à l'Institut des Milieux Aquatiques
- Patrice JURNET, président de l'OP Capsud
- David MILLY, directeur de l'OP Capsud
- Patrick COURTIAU, armateur à Capbreton

EDF :

- Michel TOCHER, direction Gaz et Europe du Sud
- René BONDER, délégation régionale Aquitaine
- Guy DELRIEU, chargé de communication projet Salins des Landes
- David DULAC, chef de projet Centre Ingénierie Technique

Synthèse des débats :

Les professionnels de la pêche s'inquiètent d'une part des impacts pendant les travaux de la construction du saumoduc, mais surtout de l'impact sur le milieu marin de grandes quantités de saumure qui seraient rejetées pendant de nombreuses années. La pêche côtière a retrouvé une dynamique depuis cinq ans grâce à une gestion rigoureuse des ressources halieutiques. Les pêcheurs ne sont pour l'instant pas rassurés sur la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Ils trouvent que les études présentées par le maître d'ouvrage sont insuffisantes pour pouvoir tirer des conclusions sur l'impact des rejets sur le milieu marin et que sur la base des éléments transmis ils ne peuvent accueillir favorablement un tel projet. Le représentant de l'Institut des Milieux aquatiques critique notamment l'ancienneté des références bibliographiques, et la période de 15 jours, trop courte, pour faire un réel bilan des espèces présentes. En plus des menaces sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité les pêcheurs insistent sur les conséquences de la fermeture d'une zone de pêche structurante pour l'activité locale.

Les représentants des pêcheurs et du maître d'ouvrage débattent des méthodologies utilisées pour les études, dont les pêcheurs soulignent les insuffisances.

Ils demandent également des informations supplémentaires sur la qualité de la saumure rejetée, sa composition et sa concentration en sel. Concernant le taux de salinité, ils interrogent le maître d'ouvrage sur les pistes étudiées pour valoriser le sel au lieu de le rejeter. Ils soulignent le manque de moyen mis en œuvre par EDF pour trouver des solutions pour valoriser le sel. Ils émettent l'hypothèse de la construction d'une usine de désalinisation pour réduire le taux de salinité de la saumure rejetée en mer, afin qu'il soit le plus proche possible du taux naturel de salinité.

Le maître d'ouvrage répond qu'il comprend les interrogations des pêcheurs suscitées par le projet, que les études doivent être encore complétées, et que tous les aspects doivent être pris en compte. EDF précise que les études réalisées avant le débat public sont des études préliminaires, le débat public étant situé très en amont du projet. A ce stade, les études préliminaires ont donné des résultats positifs, notamment en matière de dilution de la saumure dans l'océan et d'impact sur la faune et la flore. Enfin, il ajoute que dans l'hypothèse d'une poursuite du projet à l'issue du débat public, des études complémentaires, qui sont par ailleurs imposées par la loi, seront réalisées avant la décision finale d'investissement prévue en 2015.

Concernant la valorisation du sel, EDF rappelle les démarches engagées avec les Salins du Midi et d'autres acteurs institutionnels. A ce jour, il semble que le marché du sel soit sur-capacitaire en France, ce qui limite la possibilité de trouver des solutions satisfaisantes pour valoriser la totalité de la saumure résultant du lessivage.

En substance, il ressort des échanges entre les acteurs et le maître d'ouvrage les points suivants :

- ➔ Les pêcheurs rappellent leur scepticisme sur les études réalisées par EDF et les conclusions qu'EDF en a tiré, compte tenu des volumes et de la concentration de la saumure rejetés et de la méthodologie de ces études.
- ➔ Les pêcheurs regrettent de ne pas avoir été associés à la définition du protocole de l'étude menée à bord de bateaux de pêche et soulignent que les comités des pêches auraient dû en être informés.
- ➔ Ils font part de leur souhait de trouver une autre solution pour la saumure que les rejets en mer.
- ➔ Le maître d'ouvrage reconnaît le caractère préliminaire de ses études et le besoin d'études complémentaires en indiquant que ces dernières sont de toute façon imposées par la loi.
- ➔ Les pêcheurs indiquent cinq points à étudier particulièrement dans ces études :
 1. **courantologie** : étude de la dispersion qui est une donnée importante pour la salinité avec prise en compte de la houle.
 2. **physicochimie** : capacité de dissolution du sel selon la température et la pression, estimation des flux de sels et de métaux lourds arrivant en mer, leur forme (particulaire ou dissout) et leur comportement dans le milieu de rejet (soluble et biodisponibles, particulaire...)
 3. **Point 0** : faire un point 0 réel de l'état des lieux faune/flore avec 1 point au droit du rejet, 1 en limite de panache de dispersion et un autre en dehors de la zone impactée qui servira de témoin à l'avenir.
 4. **Turbidité de l'eau** car l'augmentation de turbidité peut engendrer le piégeage de métaux lourds

5. **Autres constituants de la saumure** : établissement d'une liste précise des molécules présentes et leur quantité, et notamment la présence de métaux lourds.

Un sixième point est également soulevé par les pêcheurs qui s'interrogent sur la pollution supplémentaire due à des produits biocides et anticorrosion qui seraient utilisées pour la maintenance et la protection des tubes du saumoduc. Ils ajoutent qu'ils comprennent qu'EDF n'a sans-doute pas encore de réponse à ce jour, le matériau du saumoduc n'ayant pas encore été défini.

- ➔ Les pêcheurs et le maître d'ouvrage sont convenus d'établir un protocole les associant durant la phase d'études scientifiques complémentaires concernant les milieux marins. Le protocole précisera notamment comment les pêcheurs peuvent apporter toute leur connaissance du milieu marin et comment prendre en compte ces éléments dans le cadre de la définition des méthodes à mettre en œuvre pour réaliser l'état initial du milieu naturel sur la zone concernée mais aussi pour la définition des hypothèses des études complémentaires (dispersion, etc.) menées par EDF.
- ➔ A la demande des pêcheurs et EDF n'y voyant aucune objection, le protocole prévoira également l'appel à IFREMER pour mener des expertises indépendantes. (La CPDP indique qu'elle s'est mise en contact avec l'IFREMER qui est prête à apporter son expertise).
- ➔ Un premier projet de protocole sera proposé au comité régional des pêches par EDF autour de la mi-janvier 2012.